



Travailler 8 nuits sans un jour de repos, est-ce légal ?

Par **agentsss**, le 24/11/2023 à 15:28

Bonjour,

j'ai travaillé 8 nuits consécutives (20h25-06h00) dans la fonction publique en tant que veilleur de nuit avec le statut de contractuel étudiant, mon employeur était le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Je n'ai pas eu un seul jour de repos complet entre ces nuits.

Est-ce légal ? Si ce n'est pas le cas, quels sont mes droits à faire valoir et mes recours contre mon employeur s'il vous plaît ?

Je vous remercie d'avance pour l'aide et les conseils que vous pourrez m'apporter.

Ps : j'ai posté mon message dans la section droit administratif et droit du travail, comme je ne savais pas laquelle des sections correspondaient à ma demande.

Par **Marck.ESP**, le 24/11/2023 à 17:07

Bienvenue

Normalement, vous ne pouvez pas travailler plus de 6 jours consécutivement, mais il peut y avoir des exceptions dans certains métiers, avec compensation bien entendu.

je vous invite à vous rapprocher d'une organisation syndicale représentative, voire directement auprès de l'inspection du travail